

La Bazouge du Désert,
Le 19 juillet 2018.

CANTINE MUNICIPALE

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint le dossier d'inscription comprenant :

- la fiche de renseignements familiaux,
- la fiche d'inscription aux repas,
- le règlement intérieur,
- la notice explicative,
- la charte de bonne conduite,
- les documents relatifs au prélèvement automatique.

Nous vous remercions de nous faire parvenir, avant le 24 août 2018, les pièces suivantes en Mairie :

- la fiche de renseignements familiaux (un exemplaire par famille) dûment complétée, datée et signée,
- la fiche d'inscription aux repas (un exemplaire par enfant),
- l'autorisation de prélèvement si vous optez pour le prélèvement automatique.

Rappel important :

- En Conseil Municipal du 28/06/2018, les tarifs de la cantine municipale pour la rentrée 2018-2019 ont été fixés comme suit :
 - Régulièrement ☞ 3.55 € le repas (à partir du 8^{ème} repas facturé).
 - Occasionnellement ☞ 3.85 € le repas.
- Si votre enfant fréquente le centre de loisirs le mercredi, l'inscription au repas se fera par le biais des fiches d'inscription du centre de loisirs.

Nous vous prions de croire Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

L'adjointe,

Angélique ROYER.